

Périgueux, le 13 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures de sécurité et de respect de la tranquillité publique à l'occasion de la fête nationale

Afin d'assurer la sécurité des périgourdins et le respect de la tranquillité publique à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, le Préfet de la Dordogne a pris, ce jour, trois arrêtés qui s'appliquent sur l'ensemble du département et qui interdisent :

1- la vente, détention et utilisation d'artifices de divertissement sur la voie publique par les particuliers quelle qu'en soit la catégorie du mardi 13 juillet 2021 – 8h00 au jeudi 15 juillet 2021 - 8h00.

L'usage à titre privatif des artifices doit se faire dans le respect de strictes mesures de sécurité, en évitant notamment la proximité avec toute végétation et en prévoyant des moyens d'extinction adaptés.

- 2- la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique en dehors des lieux réservés à cet effet est interdite sur l'ensemble du territoire de la Dordogne :
 - mardi 13 juillet 2021 20h00 au mercredi 14 juillet 2021 8h00
 - mercredi 14 juillet 2021 20h00 au jeudi 15 juillet 2021 8h00
- 3- la distribution, la vente, l'achat et le transport de combustibles domestiques (dont gaz inflammables) et produits pétroliers en bidon ou jerrican du mardi 13 juillet 2021 8h00 au jeudi 15 juillet 2021 8h00.

En complément de ces mesures, Monsieur le préfet de la Dordogne a pris un arrêté, à compter du 12 juillet 2021, qui <u>interdit la possession de cartouches ou autres récipients sous pression pouvant contenir du protoxyde d'azote par des personnes mineures</u>. Cet arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Le protoxyde d'azote, aussi connu sous le nom de gaz hilarant, est un gaz à usage courant dans les cartouches pour siphon à chantilly, des aérosols d'air sec ou des bonbonnes utilisées en médecine ou dans l'industrie. Il est détourné depuis quelque temps de son usage initial pour ses propriétés euphorisantes. Les autorités sanitaires alertent sur les dangers de cette pratique : asphyxie, perte de connaissance, brûlure par le froid, troubles psychiques ...

Bureau de la communication interministérielle Tél : 05 53 02 24 07 - 05 53 02 24 38

Port: 06 22 64 43 84

Courriel: pref-communication@dordogne.gouv.fr

2 avenue Paul-Louis Courier 24024 Périgueux Cedex





